

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11
FÉVRIER 2009 AU MERCREDI 25 FÉVRIER 2009, À 20H30**

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2009 du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins ajournée au mercredi 25 février 2009, à 20h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins, sise au 1137, Route 277 à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Cécile Veilleux	(représentante de Sainte-Justine)
Suzanne Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum, on procède à la reprise de la séance ordinaire.

2009-02-17

ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION PARC MASSIF DU SUD :

CONSIDÉRANT QUE les M.R.C. de Bellechasse et Etchemins avaient formulé une demande auprès du MRNF afin d'obtenir la gestion des terres publiques situées dans le Parc Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF propose aux M.R.C. une entente de gestion pour une zone du Parc dite "intensive";

CONSIDÉRANT l'analyse faite du projet d'entente soumis par le MRNF dont tous les membres du Conseil ont reçu copie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires ont tenu compte de la disposition prévue à l'article 10 concernant la durée de l'entente et prévoyant que « le Ministre ou les MRC peuvent aviser l'autre partie de son intention de mettre fin à l'entente de délégation de gestion, et ce, en lui transmettant un avis de soixante (60) jours »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la MRC des Etchemins confirme au MRNF que la M.R.C. adhère à l'entente de délégation de gestion des terres du domaine de l'État du Parc régional Massif du Sud, pour sa zone dite intensive, et qu'elle en accepte les termes et conditions;

QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la M.R.C. des Etchemins;

QUE la MRC s'engage à créer, par règlement, conjointement avec la M.R.C. de Bellechasse, un fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État situé dans le Parc régional Massif du Sud, conformément aux dispositions prévues à la loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-02-18

SUBVENTION – PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD :

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT et le MRNF offrent une subvention totalisant 40 000 \$ aux M.R.C. de Bellechasse et des Etchemins pour leur permettre de modifier le plan d'aménagement du Parc Massif du Sud et de soumettre un plan d'affaires relié à ce parc;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins compte profiter de l'actualisation du plan d'aménagement du parc pour se doter d'une réelle vision d'avenir de ce parc, et de façon particulière pour sa partie située sur le territoire de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

- 1° que le Conseil de la M.R.C. des Etchemins accepte la subvention de 40 000 \$ offerte par le MAMROT et le MRNF;
- 2° que la M.R.C. s'engage à réaliser les demandes reliées à l'octroi de cette subvention, soit d'actualiser le plan d'aménagement et de soumettre un plan d'affaires du Parc régional Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : AVIS DE LA MINISTRE SUR LES RÈGLEMENTS NOS 90-08 ET 91-08 :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les membres du conseil que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a signifié deux avis concernant deux règlements de modification du schéma d'aménagement et de développement adoptés en décembre 2008.

Le premier avis concernant le règlement no 90-08 (article 59) stipule que ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales. Ce règlement est donc en vigueur depuis le 11 février 2009.

Quant au règlement no 91-08, le chapitre relatif à l'agrandissement du périmètre urbain de Lac-Etchemin a été jugé, le 17 février, non-conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. Ce règlement n'est donc pas entré en vigueur.

Suite à cet avis de non-conformité, la direction générale de la Municipalité de Lac-Etchemin a informé le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC que la demande d'agrandissement du périmètre urbain de Lac-Etchemin ne serait plus requise. Une autre avenue, soit l'agrandissement du secteur de développement de la « Rue du Club Nautique » est envisagée et deviendra possible en vertu des nouvelles dispositions du projet de modification du schéma d'aménagement.

Il est donc suggéré par monsieur Lacombe d'adopter un nouveau règlement excluant l'agrandissement du périmètre urbain de Lac-Etchemin. Un avis de motion est donné en ce sens.

AVIS DE MOTION :

Je, Ronald Gosselin, membre du Conseil des maires de la MRC des Etchemins, donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement sera adopté, à une séance ultérieure, visant à modifier les dispositions du schéma d'aménagement et de développement. Ce règlement comprendra l'ensemble des dispositions du règlement no 91-08 adopté en décembre dernier, à l'exception de celles relatives à l'agrandissement du périmètre urbain de Lac-Etchemin.

Ronald Gosselin, maire

2009-02-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER